

Information lue sur la liste Icem :

Voici un partenariat alléchant à venir entre nos écoles et la très désintéressée industrie pétrolière (qui admettons-le est la mieux placée pour aider l'école à renouer avec l'essence même de l'éducation et du savoir).

Il y est indiqué de façon très explicite que Total sera un partenaire de l'éducation nationale dans la réforme des rythmes scolaires version Peillon et participera à l'élaboration des activités périscolaires (de qualité):

4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire, notamment en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré.

<http://www.total.com/fr/groupe/actualites/actualites-820005.html&idActu=2997&xtor=RSS-1>

Paris, le 7 juin 2013 - Valérie Fourneyron, ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et Christophe de Margerie, Président-directeur général de Total, ont signé aujourd'hui une convention d'une durée de trois ans, fixant le cadre d'un engagement commun en faveur de la jeunesse.

Ce partenariat entre Total et l'Etat, initié en 2009, prend aujourd'hui un nouveau tournant au service d'une ambition partagée : améliorer significativement et durablement l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en France.

Entre 2009 et 2013, Total a financé plus de 200 expérimentations pour l'éducation et l'insertion des jeunes. Aujourd'hui, en ligne avec la « Priorité Jeunesse » du gouvernement et les mesures annoncées à l'issue du premier comité interministériel de la jeunesse de février dernier, 16,7 millions d'euros financeront des projets portés essentiellement par des structures associatives.

Ces moyens financiers sont dédiés à des priorités partagées : l'accès à l'emploi, les parcours d'insertion et l'accès à la culture :

7 millions d'euros appuieront le développement du recrutement, de l'encadrement et de la qualification de jeunes en emploi d'avenir ;

5,7 millions d'euros soutiendront l'accès à la mobilité et l'accompagnement des jeunes par des structures associatives ;

4 millions d'euros assureront le développement d'activités éducatives et culturelles en dehors du temps scolaire, notamment en accompagnant la réforme des rythmes éducatifs dans le premier degré.

Cet accord renouvelé marque un engagement ferme du gouvernement et de Total en faveur des jeunes. Il traduit en actes une priorité partagée : l'accès des jeunes à l'autonomie et à l'emploi.